

Berry → Cher et Indre

CHER

Accueillir un enfant des cités pendant les vacances d'été



RESPONSABLE. Jean-Claude Lagneau, coordonnateur des familles d'accueil au Secours populaire.

Depuis plus de vingt ans, le Secours populaire du Cher poursuit un partenariat avec son alter ego des Yvelines.

Chaque mois de juillet, des familles berrichonnes accueillent un ou plusieurs enfants des communes populaires de la grande couronne de l'ouest parisien (Trappes, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Élancourt...) pour un séjour de trois semaines.

Une rencontre bénéfique pour tous

« Ce sont des enfants qui ne partent pas en vacances. Le but est de leur faire quitter la grisaille des cités », explique Jean-Claude Lagneau, qui coordonne l'opération pour le Secours populaire du Cher. Concrètement, les familles d'accueil s'engagent à offrir un cadre stable et attrayant à leurs invités, âgés de six à douze ans : « La condition c'est que les hôtes aient eux-mêmes leurs enfants ou leurs petits-enfants avec eux pendant le séjour ». Les familles d'accueil peuvent résider dans n'importe quelle commu-

ne du département et, bien sûr, dans une commune rurale. Ces vacances au vert se déroulent généralement à la maison, mais les familles peuvent emmener les enfants en dehors du Cher, « à condition de nous signaler le lieu de séjour », précise Jean-Claude Lagneau, qui passe visiter chaque famille pendant l'été.

Rappelons qu'il s'agit de bénévolat. Seules compétences exigées : avoir du cœur et une certaine ouverture d'esprit. Les enfants peuvent avoir une autre religion et ils vivent dans des conditions matérielles difficiles. Cette rencontre est aussi très bénéfique pour les enfants des accueillants qui bénéficient d'un environnement plus privilégié. Parfois les liens créés entre les enfants et leur famille berrichonne se poursuivent au-delà d'un été... ■

➔ **Contact.** Les familles d'accueil volontaires doivent se manifester avant fin avril auprès de Jean-Claude Lagneau, 4, Grande-Rue, 18130 Chailvoy-Milon (tél. 02.48.74.75.75) ou auprès du Secours populaire à Bourges. Chaque famille candidate recevra la visite des responsables de l'opération.

Des conseils sur la diététique



CONSEIL GÉNÉRAL ■ La Mutuelle nationale territoriale organisait hier, en partenariat avec le conseil général, une action de prévention sur la diététique dans les locaux de la collectivité. Une diététicienne de la Mutualité française du Cher était notamment présente pour donner des conseils pratiques sur la santé. Plusieurs employés du conseil général sont ainsi venus demander comment bien manger le matin, comment limiter les matières grasses ou encore comment bien alimenter leurs enfants. ■

CHER ■ Les solidarités territoriales étaient discutées au conseil général

Les craintes du rapport Balladur

Les perspectives financières n'étaient pas les seules à être évoquées, lundi, par les élus du département. Voici les dossiers qui étaient également à l'ordre du jour.

Bertrand Philippe
bertrand.philippe@centrefrance.com

Les conseillers généraux du Cher étaient en session lundi. Notre édition d'hier était centrée sur l'analyse très pessimiste présentée par Michel Klopfer, consultant, sur les finances locales.

Mais l'ordre du jour comprenait d'autres dossiers dont la mise en place élargie du revenu de solidarité active, RSA.

On notera, à valeur d'anecdote, que les élus étaient en session extraordinaire quatre jours auparavant pour voter les taux. Pour « raisons techniques », les votes de ce jour-là n'avaient pas été enregistrés. Il a donc fallu revoter. Les résultats ont bien sûr été les mêmes, Maxime Camuzat (PCF) renouvelant son abstention. Il s'en est expliqué hier (*lire ci-dessous*).

La signature – demain, à Moulins – d'une convention de partenariat entre l'Allier, le Cher et la Nièvre a soulevé une petite polémique. L'opposition s'est plu à remarquer que « ces trois départements de même couleur politique ignorent l'Indre, avec qui nous avons des liens naturels ».

Alain Rafesthain, prési-



DÉBAT. Le rapprochement envisagé avec l'Allier et la Nièvre, via une convention de partenariat, est critiqué par la droite ; le rapport Balladur est redouté par la gauche.

dent (PS), a alors souligné que cette démarche était ouverte, n'avait d'autre but que de mutualiser efficacité et moyens, et que d'autres pouvaient s'y associer.

On ajoutera qu'à l'im-

portant dossier consacré au RSA sur lequel nous reviendrons, Alain Rafesthain a fait une communication sur la réforme des collectivités territoriales après la parution du rapport Balladur.

Le président du conseil général y souligne que « l'aménagement du territoire n'apparaît pas et aucune garantie n'est fournie pour la poursuite de cette politique indispensable à la survie des territoires comme le nôtre ».

Rapport Balladur : de grandes réserves

Il conclut que ce rapport « ne répond pas aux questions fondamentales posées par l'association des départements de France et le département du Cher. Nous émettons les plus grandes réserves sur les suites qui seront données à ce rapport par le président de la République ». ■

Jean-Bernard Milliard choqué

Jean-Bernard Milliard, adjoint de Bourges chargé des personnes handicapées, réagit aux propos d'Alain Rafesthain (*notre édition d'hier*) : « Je trouve choquant que le président du conseil général, qui est également responsable de la Maison départementale des personnes handicapées, puisse imaginer ses propos sur la situation financière des collectivités en comparant une partie du réseau routier cédé par l'État à "une mariée enceinte... d'un enfant handicapé". Pour le respect des familles où une mère accepte la naissance voulue de son enfant handicapé, il aurait été plus sain qu'Alain Rafesthain illustre autrement ses propos ». ■

CHER ■ Vice-président, il veut obtenir réparation de l'État en justice

Maxime Camuzat lance Solidariflop

Premier vice-président (PCF) du conseil général, Maxime Camuzat crée Solidariflop, une association qui va attaquer l'État en justice.

Conseiller général des Aix-d'Angillon et maire de Saint-Germain-du-Puy, Maxime Camuzat est surtout premier vice-président du conseil général du Cher.

En s'abstenant sur les taux proposés par sa majorité, jeudi dernier, il fait l'actualité en créant la surprise.

Son raisonnement est simple, on peut le résumer de la manière suivante : l'État doit de l'argent au département, le budget du Cher ne peut s'en sortir sans augmenter les impôts, et bientôt il ne pourra plus répondre à certaines de ses missions.

« Si les élus ne peuvent se faire entendre de l'État, conclut Maxime Camuzat, le citoyen va réclamer justice ».



SOLIDARIFLOP. C'est l'association que crée Maxime Camuzat pour obtenir, en justice, réparation financière de l'État.

La démarche est associative et entend fédérer. Et Maxime Camuzat est confiant : « Quand les gens vont recevoir leur feuille d'impôts, ça va grincer de la hausse est en moyenne de

48 euros sur le Cher ». L'élu aurait préféré que le conseil général ne vote pas ses taux ou fasse « un budget en tenant compte de ce que l'État doit. Ce budget aurait été insincère, la préfecture aurait dû le reprendre et c'est l'État qui aurait porté la responsabilité des coupes sombres... ».

re, la préfecture aurait dû le reprendre et c'est l'État qui aurait porté la responsabilité des coupes sombres... ».

Maxime Camuzat n'a pas été suivi ; ni par ses collègues de la majorité de gauche au conseil général, ni par ceux du groupe des élus communistes et républicains. Seul, donc, mais pas forcément désavoué, il ne remet en cause aucun de ses mandats.

« J'envisageais d'aller seul en justice en tant que citoyen, souligne-t-il. Mais depuis que j'ai pris cette position, les gens m'en parlent et s'y associent ».

Pour l'association, une avocate d'Orléans s'occupe de la démarche judiciaire. Et pour le nom de cette association, Maxime Camuzat est parti de « l'idée de la solidarité qui rate. Ça a donné Solidariflop. Et que ça ressemble à Solidarnosc, ça tombe bien, non ? ». ■

Bertrand Philippe